

Gros plan/ Direction générale des écosystèmes aquatiques

Aménagement et restauration des milieux de vie hydrique



La DGEA se trouve au 4e étage de l'immeuble abritant le ministère de la Forêt



La construction des habitats en bordure des écosystèmes aquatiques doit obéir à certains critères.



Le maintien de la dynamique doit être respecté.

JM  
Libreville/ Gabon

Cette administration est notamment chargée d'en assurer la connaissance, la protection, la restauration et la valorisation.

La direction générale des Écosystèmes aquatiques (DGEA) entend valoriser les écosystèmes aquatiques sur l'ensemble du territoire national. Sa mission est donc de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de gestion du patrimoine hydrique. Elle est, notamment, chargée d'assurer la connaissance, la protection, la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques. Il lui revient ainsi, comme lors de la Journée mondiale des zones humides, de reboiser des mangroves, ou de nettoyer celles encombrées de déchets divers.



Le suivi des mangroves reste une priorité pour la DGEA.



La restauration de cet écosystème et la sensibilisation des communautés, un autre engagement de la DGEA.

Également au nombre des prérogatives de la DGEA, la sensibilisation des populations à la problématique de la lutte contre la pollution des cours d'eau. Ce service explique alors au cours des campagnes, ponctuelles ou non, les enjeux de la protection des écosystèmes aquatiques, et l'impact d'une éventuelle pollution sur les cours d'eau. La Direction générale des écosystèmes aquatiques (DGEA) a été créée par

décret N° 029/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du ministère des Eaux et Forêts.

**DES SERVICES POUR PLUS D'EFFICACITÉ\***

Selon le premier responsable de cette administration, le dg Henri Paul Nah Mendoume, cette entité est organisée en services centraux et déconcentrés. Au niveau déconcentré, la DGEA est présente sur l'étendue du territoire à travers ses démembrements provinciaux et départementaux. Au nombre de ses articulations, figurent les directions des inventaires et de la surveillance des écosystèmes aquatiques et de l'aménagement et restauration des écosystèmes aquatiques. Leurs prérogatives sont nombreuses, à l'instar de l'élaboration du manuel de procédures pour l'inventaire du patrimoine. Il leur revient aussi d'estimer les écosystèmes aquatiques sur le territoire national en veillant au fonctionnement du réseau de surveillance hydrologique et hydrobiologique. Ces services ont, par ailleurs la charge de la promotion et de la valorisation des ressources aquatiques. Ils conçoivent et mettent aussi en place des stratégies d'aménagement préventif des milieux aquatiques. Cette administration compte également une direction des études, de

la réglementation et de la communication. Elle s'occupe de la réalisation des études spécifiques dans le domaine de la gestion du patrimoine hydrique, entre autres.

**ACTIONS PRIORITAIRES\***

Dans le cadre de l'application de la politique gouvernementale et pour être en phase avec les préoccupations du moment, les actions prioritaires de la DGEA s'articulent autour de deux programmes. Le premier est axé sur le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire. Il prévoit, notamment, l'élaboration de la Loi d'orientation en matière de gestion du patrimoine hydrique, des textes réglementaires et des normes techniques relatives à l'accès et à l'exploitation des milieux aquatiques. De même, il y est prévu la promotion du partenariat institutionnel à travers des actions de coopération technique et scientifique en matière de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. Le même programme entend renforcer les capacités humaines et opérationnelles à travers des stages et séminaires de formation d'une part, et l'acquisition des équipements performants pour les missions de terrain, d'autre part. Le second programme traite de la gestion durable des écosystèmes aquatiques. Il vise à amé-

liorer la connaissance et la protection des écosystèmes aquatiques, à travers les inventaires du patrimoine hydrique, la mise en place des réseaux de surveillance des écosystèmes aquatiques et le développement des stratégies d'information, d'éducation et de communication. Autre tâche qui lui est dévolue: la promotion de l'aménagement et de la valorisation des milieux aquatiques par l'élaboration et l'opérationnalisa-

tion des outils techniques de gestion durable. On pense ici à la stratégie nationale et au plan d'action d'aménagement et de restauration, aux études spécifiques sur l'évaluation et l'optimisation de la contribution de ce secteur au Produit intérieur brut (PIB). Ou encore à la mise en place d'organismes de bassins et l'appui conseil aux investisseurs privés dans la valorisation des milieux aquatiques.

**Mariage**



Rien ne s'oublie, rien ne s'efface  
Un anniversaire de mariage, c'est un nouveau départ pour un couple heureux.  
Sachons toujours garder dans nos cœurs la joie, la fébrilité et l'amour que nous avons ressentis tout au long de cette noce de cuir.  
Je voudrais te remercier pour les joies du partage, les plaisirs de l'amour et les délices de l'affection que tu m'as apporté sans restriction, ce qu'il y a de mieux et de plus précieux.  
Merci pour la personne merveilleuse que j'ai rencontrée dans ma vie. Merci pour celle qui m'inspire, m'encourage et m'aime comme je suis.  
C. NG à son épouse E. NG

**Mariage**



7 an d'amour ! 7 an de complicité ! 7 an de bonheur ! 7 an à mettre en œuvre de nouveaux projets !  
Claude ALOUNGA, j'aime lorsque tu m'embrasses, parce que tes lèvres écrivent sur les miennes l'amour que tu portes pour moi. Que Dieu consolide davantage notre union. Joyeux anniversaire ma sucrée.  
Ton sucre Baudouin